

Les Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) sont publiées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Pour plus de renseignements visitez le site [www.issai.org](http://www.issai.org)

INTOSAI



# *Avant-propos*

## *ISSAI 10/11*

## Avant-propos

La Déclaration de Lima de 1977 était le premier document de l'INTOSAI à décrire de façon exhaustive l'importance de l'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC), en rappelant aux membres de l'INTOSAI que les ISC ne peuvent être objectives et efficaces que si elles sont indépendantes de l'entité vérifiée et si elles sont protégées de toute influence extérieure. La voie était tracée et, au cours des années qui ont suivi, le sujet de l'indépendance a été discuté à diverses tribunes de l'INTOSAI.

À la 44<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de l'INTOSAI, à Montevideo, en Uruguay, un groupe de travail a été formé et dirigé au début par mon prédécesseur. Le mandat de ce groupe de travail consistait à se pencher sur la question de l'indépendance des ISC et à recommander des moyens d'apporter des améliorations réalistes dans ce secteur.

À l'issue de ses travaux, le groupe de travail pour l'indépendance des ISC a publié son rapport final le 31 mars 2001. Dans ce rapport, il présentait les huit principes de base de l'indépendance des ISC. Dans le préambule du rapport, le président rappelait le rôle fondamental que jouent les ISC en demandant aux gouvernements de rendre compte de l'utilisation des fonds publics et en exprimant des vues indépendantes sur la qualité de la gestion du secteur public. En tant que présidente actuelle de la Sous-commission pour l'indépendance des ISC, je crois que c'est toujours vrai, d'autant plus qu'aujourd'hui le public souhaite une surveillance et une reddition de comptes accrues.

Le groupe de travail a fait diverses recommandations dont l'une consistait à mettre sur pied une sous-commission chargée de promouvoir l'indépendance des ISC et d'élaborer des directives à leur intention. En 2001, j'ai commencé à assumer la présidence de cette sous-commission qui était composée des ISC membres du groupe de travail, c'est-à-dire, Antigua-et-Barbuda, l'Arabie saoudite, l'Autriche, le Cameroun, l'Égypte, le Portugal, la Suède, le Tonga et l'Uruguay. La première tâche confiée à la Sous-commission consistait à faire le point sur les paramètres de l'indépendance, tout en tenant compte des différents régimes et cadres légaux.

De 2001 à 2004, la Sous-commission a préparé des dispositions d'application (exemples) afin d'illustrer ce qu'on entendait par indépendance des ISC. Une enquête a aussi été menée afin d'évaluer le degré de conformité des ISC aux huit principes de base. À l'occasion du colloque des Nations Unies et de l'INTOSAI tenu en 2004 à Vienne, en Autriche, les nombreux dirigeants des ISC présents ont eu des discussions approfondies sur l'indépendance des ISC.

Depuis 2004, la Sous-commission a préparé une charte sur l'indépendance des ISC et elle a conçu des lignes directrices pour l'application des huit principes de base, en tenant compte des différents types d'ISC. Les nombreuses consultations menées auprès des ISC ont beaucoup contribué à la qualité des documents.

J'ai l'honneur d'annoncer que la Sous-commission a terminé ses travaux. Je remercie ses membres de leur travail et de leur dévouement, ainsi que toutes les ISC qui ont contribué aux travaux de la Sous-commission.

La présidente de la Sous-commission pour l'indépendance,

Sheila Fraser, FCA